



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU COMITÉ DU MERCREDI 6 FEVRIER 2013

BULLETIN N° 157

78^{ème} Année

TABLE DES MATIERES

	Page
INTRODUCTION	3
ETAT DE PRÉSENCE	4
ORDRE DU JOUR	5
ADOPTION DU BULLETIN N° 156 DU 12 DECEMBRE 2012	6
COMPTE-RENDU D'ACTIVITÉS DU PRÉSIDENT	6
AFFAIRES DONNANT LIEU À DÉLIBÉRATIONS	8
<input type="checkbox"/> Délibérations pour acte :	8
- compte-rendu des décisions prises par le président en vertu de la délégation accordée par délibération du comité n° c_2008-04-09/05 du 9 avril 2008 modifiée	8
- Compte-rendu des décisions prises par le bureau du 22 janvier 2013 en vertu de la délégation accordée par délibération du comité n° c_2008-06-25/07 du 25 juin 2008	9
- Débat d'orientation budgétaire 2013	9
- Etat annuel des travaux de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) pour l'année 2012	18
<input type="checkbox"/> Délibérations :	18
- Contributions à mettre en recouvrement en 2013 pour les charges dues par les communes au SIGERLy	18
- Modification du tableau des effectifs	20
QUESTIONS DIVERSES	20
DÉLIBÉRATIONS	21

<p style="text-align: center;">ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU COMITÉ RILLIEUX-LA-PAPE, MERCREDI 6 FEVRIER 2013</p>
--

Le mercredi 6 février 2013 à 18h45, le Comité du Syndicat intercommunal de Gestion des Énergies de la Région Lyonnaise, régulièrement convoqué le 30 janvier 2013, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre ABADIE, Président. La séance s'est tenue à l'Espace 140 à Rillieux-la-Pape.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Luc VEAU-PERRIER

Quorum : 57

Nombre de délégués en exercice 112

Nombre de délégués titulaires présents 53

Nombre de délégués suppléants présents 9
(remplaçant un délégué titulaire)

Nombre de pouvoirs 2

Nombre total de délégués ayant voix délibérative 64

Pouvoir donné par un délégué titulaire à un autre délégué titulaire :

- P.A. MILLET (titulaire de Vénissieux) donne pouvoir à C. TOURDES (titulaire de Bron).
- B. DUPONT (titulaire de Sathonay-Camp) donne pouvoir à P. ABADIE (titulaire Sathonay-Camp)

Arrivée/Départ : /

Assistent à la réunion :

Monsieur Yves CORON, Directeur Général des Services

Madame MOREL, Responsable des services administratifs

Mesdames BRUEL, GRANDFORT, MAMAN, RONDIERE, THORAL et Messieurs ESCUDER et FLAMMARION services administratifs

Madame SALIGNAT, Monsieur MOUYON services Dissimulation des réseaux et Eclairage Public

Monsieur DESBOUIS, Responsable du service Concessions

Madame HENNET, Responsable du service Energies

Monsieur F. CORON, service Energies

ETAT DE PRÉSENCE

COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES			DELEGUES SUPPLEANTS				
Albigny-s/Saône	S. PROUVEUR	X	G. VESSIERES		M. BALAIS	A. BONY		
Brignais	G. DESFORGES	X	D. VIRET		W. RAMOS	C. MOGAVERO		
Bron	C. TOURDES	X	C. LABIE	X	F. LARTIGUE-PEYROU	A. KHEDER		
Cailloux-s/Fontaines	A. BRUYAS	e	R. KINDLÉ	X	J-P. PERRET	R. VENDITTI	X	
Caluire-et-Cuire	P. MONNEYRON	X	M. PANTIGNY		A. PEPIN-GAUDIN	e	E. BOURSEY	X
Champagne-au-Mt-d'Or	D-J. DELABRE	e	G. SOUY		B. DIALINAS	X	C. PRESLE	
Chaponost	R. DEGUELDRE	X	J-C. KOHLHAAS		S. CAUSSE		A. GERON	
Charbonnières-les-Bains	P. FORMISYN	e	T. ELMASSIAN		A. ROUX		P. FAYOLLE	
Charly	G. GIRE	e	M-L. RUÉ	e	J. TOUILLON	e	E. FRISO	e
Chasselay	J. PARIOST	X	B. LASSAUSAIE		D. LORCHEL		P. DUMONT	
Collonges-au-Mt-d'Or	L. RUELLE	X	J. CARTIER	X	J. DUPUIS		D GAIDIER	
Communay	G. BARDENET	X	J-P. CHONÉ	X	B. MERLET		C. GAMET	
Couzon-au-Mt-d'Or	P. VERON	e			L. BESSON		C. PRADINAS	
Craponne	H. DUHESME	X	A-M. PERAGINE		J-P. GANDELIN		E. MATHIAS	
Curis-au-Mt-d'Or	X. LEONARD		M. BRIDON	e	R. MARTIN		C. SANTINELLI	
Dardilly	J. FAVELIER	e	J. FARAMIN	X	Y. VIREMOUNEIX		J.Y. DELOSTE	
Décines-Charpieu	V. BLANCHET		J. JOUFRET	e	B. MERCADER		F. ROUSSET	
Ecully	L. SZTERNBERG		P. COSTANTINI	X	A. LELIEVRE		E. VITAL-DURAND	
Feyzin	M. GUILLOUX		R. FARNOS	X	M. ATHANAZE		H. ZAYANI	
Fleurieu-s/Saône	J-P. GUILLERMIN	e	E. RUIZ-COLECHAR		M. GIRAUD		C. VERGNAIS	
Fontaines-St-Martin	A. GLEREAN	X	A. ESCOURROU	X	L. FILLoux		C. DESSUS	
Fontaines-s/Saône	R. BORDAIRON	X	O. BRUSCOLINI		A-M. LAVIALLE		L. BOISSON	
Francheville	J-P. VEYRIER	X	C. RAWAS	X	G. BESSON		M. RIGOUDIS	
Genay	M. GHANEM	X	S. CROZE	e	G. MICHAUD		B. GAUTHIER	
Grigny	R. BALME	e	D. ROYER	X	A. PIGEON		A. DARTOIS	X
Irigny	G. RONY	e	P. BOSGIRAUD		G. ROBIN	X	A. SANLAVILLE	X
Limonest	L-P. TARDY		J-L. BARBIER	e	C. PITANCE		A. MARQUES	
Millery	P. DESCOTES	X	A. CASADO	X	R. THOLLET		P. BERARD	
Montanay	M. SEIGNER	X	J-P. BERNARD	X	C. ESCOFFIER		P. DESGOUTTE	
La Mulatière	J-C. MULLER	X	A. BLANC		D. BERGON		J-P. BESSON	
Neuville-s/Saône	M. RODRIGUEZ	e	L. BUFFARD		B. CHRETIN		P. RACHAS	
Oullins	C. AMBARD	X	B.GENTILINI	X	P. LE GALL		G. TRANCHARD	
Pierre-Bénite	D. DELEAZ		P. FARNIER	X	B. CHENANI		D. CHIZAT	
Polemieux-au-Mont-d'Or	D. POSNER	e	S. ULRICH		J.B. MICHEL		C. CARDONA	
Rillieux-la-Pape	N. APPELL	X	J-L. VEAU PERRIER	X	S. FITOUSSI		J. BERARD	
Rochetaillée-sur-Saône	M. COMTE	X	N. FERBER	X	G. JEGO		C. PRAT (COMTE)	
St-Cyr-au-Mont-d'Or	G. FRAPPIER	e	G. RAY	X	B. BOURBONNAIS		J. WELKER	
St Didier-au-Mont-d'Or	J. MATHERON	X	C. DUBUIS		E. DEBARD		C. BASSET	X
St-Fons	S. PERRIN		E. DELOR	e	C. BEN LEMBAREK		J. POZZI	
St Genis-Laval	P. ZACHARIE	X	J-P. CLEMENT		Y. GAVAUULT		D. LAFAURE	
St Genis-les-Ollières	D. EYRAUD		Y. LEDON	X	G. CARTON		C. BEJANNIN	
St Germain-au-Mt-d'Or	P. PERARDEL	e	D. YVOREL	X	G. MOLLERON		Y. LAROYE	
St Priest	C. DUBOS	X	W. PLAZZI	e	F. BOTTURA		G. VEYRON	
St Romain-au-Mt-d'Or	J. LAPORTE	X	P. CURTELIN	X	M. GERWIG		P. CHALAMET	
St Symphorien d'Ozon	B. BARAZZUTI	X	R. BEROU		C. BEAUFRERE		P. TEXEIRA	
Ste-Foy-les-Lyon	A. BAVOZET		M. MOLIMAR	X	P. BARRELLON		M. BARLET	
Sathonay-Camp	P. ABADIE	X	B. DUPONT	e	G. DURIEU		A. LAVEUR	
Sathonay-Village	M. MOIROUD	X	C. RAMIREZ	X	M-L. PONSIN	p	R. KREMER	
Tassin-la-Demi-Lune	A. BRUNETEAU	X	H. PAYEN	e	J-B. RIO		M. FRANCOIS	X
Ternay	R. VILLEJOBERT	X	D. GIRARD		B. MINASSIAN		Pierre GAUTIER	
La Tour-de-Salvagny	J-P. BOURGÈS	e	J. DEBORD	e	S. HOUDEAU	X	J-P. LACHAUD	
Vaulx-en-Velin	P. ROBERT		S. YAHIAOUI		A. TOULERON			
Vénissieux	P. A. MILLET	e	E. BAFOUNTA	e	H. THIVILLIER		S. HAMDIKEN-LEDESERT	
Vernaison	E. BRUN-PICARD	X	J. RUSSIER	X	S. MORVAN		R. BERNARD	
Villeurbanne	G-L. DEVINAZ	e	B. VESSILLER		R. LLUNG		H. BRAVO	
Vourles	J-J. RUER		G. GRANADOS	X	E. MESNIER		G. DE BERNARDIS	

ORDRE DU JOUR

- Adoption du bulletin n° 156 du 12 décembre 2012 ;
- Compte rendu d'activités du Président ;
- Délibérations pour acte :
 - C-2013-02-06/01 • Compte-rendu des décisions prises par le Président en vertu de la délégation accordée par délibération du Comité n° C_2008-04-09/05 du 9 avril 2008 modifiée.
 - C-2013-02-06/02 • Compte-rendu des décisions prises par le Bureau le 22 janvier 2013 en vertu de la délégation accordée par délibération du Comité n° C_2008-06-25/07 du 25 juin 2008.
 - C-2013-02-06/03 • Débat d'orientation budgétaire 2013.
 - C-2013-02-06/04 • État annuel des travaux de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) pour l'exercice 2012.
- Délibérations :
 - C-2013-02-06/05 • Contributions à mettre en recouvrement en 2013 pour les charges dues par les communes au SIGERLy.
 - C-2013-02-06/06 • Modification du tableau des effectifs.
- Questions diverses.



(La séance est ouverte sous la présidence de M. ABADIE)

M. ABADIE.- Mes chers collègues, je vous propose de commencer ce Comité.

Nous avons appris le décès de notre collègue Pierre CORET de Couzon, qui a été enterré jeudi. Je présente au nom du Bureau et de l'ensemble du Comité toutes nos condoléances à sa famille.

Nous allons commencer en attendant l'arrivée du maire de Rillieux.

▪ **Désignation du secrétaire de séance**

M. ABADIE.- Le secrétaire de séance sera M. VEAU-PERRIER.

Nous avons quelques excusés : *(Lecture de la liste des personnes excusées et des pouvoirs).*

ADOPTION DU BULLETIN N° 156 DU 12 DECEMBRE 2012

M. ABADIE.- Je n'ai reçu aucune observation, aucune remarque sur le contenu de ce compte rendu, je vous propose de l'adopter.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le bulletin n°156 du 12 décembre 2012 est adopté à l'unanimité.

COMPTE-RENDU D'ACTIVITÉS DU PRÉSIDENT

M. ABADIE.- Je vais donner lecture du compte rendu d'activités qui est toujours bien chargé.

- Le Bureau statutaire s'est réuni le 22 janvier 2013.
- Le Bureau restreint s'est réuni le 18 décembre 2012, les 8, 15, 22 et 29 janvier et le 5 février 2013.
- 14 décembre 2012 : Groupe de travail Linky.
- 14 décembre 2012 : Rencontre avec le Préfet de Région sur les bâtiments publics durables.
- 18 décembre 2012 : CDCI Préfecture.

Le 18 décembre, à la CDCI de la préfecture, nous avons tenu une réunion. Normalement, c'était pour la mise en place du nouveau syndicat des transports. En même temps, le préfet a annoncé officiellement qu'il retirait l'arrêté de suppression du syndicat. Vous vous rappelez qu'en décembre de l'année précédente il avait pris l'article 14 si j'ai bonne mémoire qui disait que le SigerLy était supprimé.

Officiellement, le préfet a annoncé au cours de cette CDCI qu'il retirait la dissolution du SigerLy.

- 20 décembre 2012 : Réunion ADEME (représentation par R. DEGUELDRE).
- 20 décembre 2012 : Assemblée générale de l'ALE.
- 8 janvier 2013 : Galette des rois avec le personnel.
Le 8 janvier, lors de la galette des rois avec le personnel, nous avons fait le point sur la situation du syndicat.
- 10 janvier 2013 : Comité de déploiement LINKY (représentation par M. RODRIGUEZ).
- 10 janvier 2013 : Visite du site de SOBECA (Anse).
- 22 janvier 2013 : Programme des travaux 2013 ERDF.

- 25 janvier 2013 : Réunion USéRA.

Le 25 janvier, nous avons eu la réunion d'USéRA, l'union qui regroupe les neuf syndicats de Rhône-Alpes. Elle avait lieu à Ampuis. D'ailleurs, à cette occasion, nous avons pu constater que, sur les neuf syndicats, trois avaient voté la motion de refus comme nous l'avions votée pour le CRAC d'ERDF, trois autres avaient fait des observations et trois n'avaient rien fait.

- 30 janvier 2013 : Assises de l'énergie à Grenoble.

- 5 février 2013 : Entretien avec ERDF : explication sur la durée d'allongement de certains ouvrages.

Nous avons eu un entretien d'explication avec les responsables d'ERDF sur la durée d'allongement de vie comptable de certains ouvrages. Nous nous étions élevés contre le fait que l'on nous mettait devant le fait accompli et sur le fait que l'on prolongeait la durée d'amortissement des ouvrages. Cela concernait le fil torsadé qui passait de 40 à 50 ans. Il faut savoir que, pour 2012, ce seront des transformateurs pour une durée de 30 à 40 ans.

M. FARAMIN (Dardilly).- Est-ce corrélé à l'allongement de l'espérance de vie humaine ?

M. CORON.- ERDF constate des durées de vie d'amortissement supérieures aux durées de vie initiales, ils les rallongent. Le problème, c'est qu'ils le font sans nous le dire. Ils déséquilibrent les comptes de la concession.

M. ABADIE.- La question était plus subtile, M. FARAMIN a parlé de la durée de vie humaine. En fait, nous ne sommes pas contre le fait que la durée de vie du matériel puisse s'allonger puisque, avec le temps, il peut aller plus loin.

Les ouvrages pouvaient avoir des durées de vie plus longues. Ils ont parlé de 60 ans (mais ils ont choisi 50 ans) parce qu'on constate que, malgré l'allongement, il n'y a pas de phénomène d'usure plus rapide, de pannes plus fréquentes. C'est ce qu'ils sont en train de faire avec l'ensemble du matériel. Ce n'est pas sur ce point que nous n'étions pas d'accord mais sur le fait que ce soit fait sans concertation.

Ils sont venus, ils nous ont donné des explications, mais à retardement. Nous avons signé un contrat de concession ensemble, qu'ils nous expliquent comment ils amortissent et gèrent les provisions lorsque cela dépasse, ou pas, la durée du contrat de concession. Ils nous ont montré les courbes, c'était intéressant, nous avons eu des optiques un peu différentes.

Sur les grands principes, nous sommes d'accord, une durée de vie peut s'allonger. Nous reprenons l'amortissement et, du fait qu'il y a une durée plus longue, l'amortissement va plus loin. De notre côté, nous réduisons les provisions puisqu'il y a un allongement.

Nous souhaitons que l'on nous en parle avant, nous sommes d'accord, nous l'affichons. Nous leur avons rappelé quand même que la Chambre régionale des comptes nous avait demandé d'être vigilants sur tous ces phénomènes parce que cela induisait des imprécisions sur le contrôle de concession. Notre rôle est de contrôler la gestion technique et comptable de la concession pour le bon accomplissement du service public à l'utilisateur.

C'était une explication franche. Nous leur avons rappelé que nous n'avons rien contre les représentants locaux qui se dévouent pour travailler avec nous, et ils le font dans de très bonnes conditions, mais que par rapport au niveau national, nous voulions une explication.

Nous avons assisté à l'USÉRA, à la présentation par M. ESCALIER d'un rapport qui est assez inquiétant. Nous avons souhaité en discuter entre nous avant de vous en parler. Nous vous ferons une synthèse de ce rapport, vous verrez qu'il est quand même assez dur, notamment sur la mise en application du TURPE. Le TURPE 3 a été recalé. Aujourd'hui, la CRE est en train d'y retravailler. Le TURPE 4 est en cours d'élaboration.

Il y a beaucoup de choses dedans : les taux de garantie, les prises en compte, les reports faits à la maison mère. Nous aurons l'occasion de vous le présenter ultérieurement.

J'ai trouvé que l'entretien était franc et courtois. Il n'y avait pas de problème particulier.

Voilà pour le compte-rendu d'activités que nous pouvions vous donner.

AFFAIRES DONNANT LIEU À DÉLIBÉRATIONS

Délibérations pour acte :

C-2013-02-06/01

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT EN VERTU DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE PAR DÉLIBÉRATION DU COMITÉ N° C_2008-04-09/05 DU 9 AVRIL 2008 MODIFIÉE

Rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, Président

Confère délibération page 21.

M. ABADIE.- *(Lecture des décisions prises par le président)*

**COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE BUREAU
DU 22 JANVIER 2013 EN VERTU DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE PAR DÉLIBÉRATION DU
COMITÉ N° C_2008-06-25/07 DU 25 JUIN 2008**

Rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, Président

Confère délibération page 22.

M. ABADIE.- (*Lecture des décisions prises par le bureau*)

Je vous demande de prendre acte de ces différentes décisions et délibérations.

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2013

Rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, Président

Confère délibération page 22.

M. ABADIE.- Notre collègue DEVINAZ sera un peu en retard. Je ferai le début de la présentation, il prendra la relève.

La présentation est traditionnelle :

- Les objectifs et les obligations légales du DOB
- Un rappel sur la présentation du budget
- Le contexte budgétaire et économique-financier
- Les recettes de fonctionnement – rétrospective 2006/2012 – perspectives 2013 (redevances de concession et contributions)
- Les dépenses de fonctionnement - rétrospective 2006/2012 – perspectives 2013 que nous vous présenterons en global puis après en détail (compétence éclairage public, études énergétiques et personnel)
- Les dépenses d'investissement avec les travaux de dissimulation des réseaux et éclairage public, les réseaux de chaleur et les installations photovoltaïques
- Les recettes d'investissement (dette, FCTVA, remboursement TVA par le concessionnaire)
- Conclusion

❖ **Objectifs et obligations légales du DOB**

Rappels sur la présentation du budget

On vous rappelle les objectifs du DOB, les obligations légales du DOB et la présentation du budget.

❖ **Les recettes de fonctionnement – rétrospective 2006/2012 – perspectives 2013**

➤ *Les redevances de concessions*

En 2006-2012, nous enregistrons une progression constante avec une certaine stagnation sur l'Art.8 et sur la redevance R2.

La redevance R1 Gaz se maintient.

La R1 Électricité, ce sont des redevances de fonctionnement.

Pour la R2 Électricité, je rappelle qu'elle porte sur les travaux que nous réalisons. Celle-ci connaît un tassement puisque nous sommes au-dessous de 3 M€. Cela fait partie du débat que nous avons avec ERDF, ils ne veulent plus prendre en compte les illuminations des bâtiments, tous les travaux qui sont faits par des tiers, à savoir les travaux que nous faisons faire par le SYTRAL, par la SERL, par des aménageurs.

Lorsque j'étais monté à Paris, Mme BELON avait dit qu'elle les prendrait en compte. Malheureusement, nous n'avons jamais eu de réponse favorable set nous avons des pertes importantes qui tournent entre 200 000 € et 250 000 € de mémoire.

Nous continuerons, nous retravaillerons avec elle mais nous avons affiché cette baisse sensible. Ce n'est pas dû au fait que nous faisons moins de travaux, au contraire, nous en faisons plus, mais on nous donne des redevances plus faibles. D'ailleurs, le rapport de M. ESCALIER explique les raisons des baisses de redevances, nous aurons l'occasion de vous expliquer pourquoi.

Pour l'Art.8, ils avaient décidé de baisser sur l'ensemble de la France les redevances de 30 %, à savoir 15 % en 2011, et 15 % pour l'année dernière. Nous avons pu négocier, nous enregistrons effectivement une baisse sur la recette de l'Art.8 mais, en compensation, ils nous feraient des travaux.

M. CORON.- Ils faisaient des travaux de dépose sauf que, pour le moment, nous n'avons pas trouvé de chantier qui s'adapte à leur proposition. Ils nous doivent toujours 240 000 € qui correspondent au cumul sur trois ans.

M. ABADIE.- Cela fera partie des discussions que nous aurons avec eux. C'est ce qui explique aussi cette baisse de redevance.

➤ *Les contributions*

Vous pouvez constater que c'est un système à plateau, chaque année elles progressent. C'est logique puisque c'est lié au fait que ce sont des contributions étalées sur 15 ans et que, tant que nous n'aurons pas atteint la quinzième année, nous aurons chaque année une superposition. À partir de la seizième année, la première année disparaîtra et nous aurons un fléchissement ou un plateau selon que nous continuons à faire des travaux ou pas.

Pour l'instant, nous pouvons constater une évolution constante de cette contribution et heureusement.

↳ Évolution des contributions par compétence

La dette, c'est l'emprunt SIGERLy et SYDER. Bien sûr, au fur et à mesure, elle diminue et devrait s'éteindre en 2017. Normalement, en 2017, ces colonnes disparaîtront puisque ce sera l'échéance des emprunts relatifs à la période où nous avons fait des travaux avec le SYDER.

La part fixe EP ne bouge pas.

L'achat d'énergie progresse même si nous avons pu faire de la maîtrise d'énergie, malheureusement, l'électricité augmente régulièrement et continuera d'augmenter. Vous avez là une petite évolution.

La maintenance se maintient, c'est le but.

La contribution supplémentaire d'EP est liée à des travaux exceptionnels que nous demandent les communes. C'est fluctuant, cela dépend des demandes des communes.

Les travaux d'éclairage public entrent dans le cadre des PPI signés par tous ceux qui l'ont fait et qui ont transféré la compétence EP.

Le gros morceau, ce sont surtout les travaux de dissimulation des réseaux puisque nous dépassons les 7 M€ contre 6 M€ en 2012.

Nous pensons que nous aurions un petit tassement mais il existe une très forte demande des communes, ce qui prouve la confiance qu'elles nous témoignent et les besoins.

La chaleur, c'est un peu plat mais cela démarre.

❖ **Les dépenses de fonctionnement – rétrospective 2006/2012 – perspectives 2013**

➤ *En global*

Nous essayons de maîtriser au maximum les charges à caractère général, il y a très peu d'évolution.

Nous essayons de gérer au mieux les charges de personnel. Nous modifierons certains postes parce que nous avons eu des départs.

Les charges de gestion courante diminuent.

Les charges financières augmentent puisque chaque année nous faisons des emprunts pour le compte des communes. Aujourd'hui, nous sommes à 3,4 M€ de charges financières.

➤ *La compétence éclairage public*

Nous dépassons les 2 M€ en achat d'énergie, progression liée au coût de l'énergie.

La maintenance diminue, ce qui est bon signe. Comme nous avons fait de travaux de rénovation et autres, il y a moins de changements de lampes, nous le faisons dans des cycles.

La compétence d'éclairage public a évolué puisqu'au cours des différentes années (2006 à 2013), des communes nous ont transféré la compétence. Dans certains cas, vous avez eu les augmentations des colonnes qui sont liées non seulement à l'évolution des prix mais aussi au fait que davantage de communes ont transféré l'éclairage.

C'est aussi la valorisation des certificats d'économie d'énergie que nous avons pu mettre en valorisation et qui est répercutée sur l'ensemble des communes qui ont transféré cette compétence.

C'est aussi la mise en place du SIG EP et les illuminations de fin d'année, 14 communes ont transféré la compétence illuminations de fin d'année.

Enfin, la réforme sur les déclarations de travaux et les DICT est maintenant obligatoire pour l'ensemble des maîtres d'ouvrage pour éviter toutes les problématiques de risques d'accident lorsqu'on fait des travaux.

Il y a aussi la problématique de l'amiante dans les chaussées qui a un coût. Nous sommes obligés de faire des diagnostics.

(Arrivée de Monsieur le Maire de Rillieux)

Nous avons fait une doléance, nous n'avons qu'un micro pour l'ensemble de la salle, il nous semble qu'il faudra investir un peu ! (Rires)

M. GAUQUELIN.- La principale difficulté rencontrée avec cette salle a été la sono. Lorsque je l'ai inaugurée, en janvier 2012 pour les vœux du maire, il y a eu un problème de sono. Depuis, nous l'avons résolu.

C'est une salle que nous avons voulue originale, nous ne voulions surtout pas quelque chose de rectangulaire mais en forme de ballon de rugby puisque Rillieux est aussi une ville de rugby. L'avantage, c'est de pouvoir avoir une petite salle pour des petites réunions de 100 à 120 personnes et cette salle qui se divise en deux, qui peut accueillir jusqu'à 900 personnes. C'est intéressant pour les mariages asiatiques, les Cambodgiens ou Maghrébins ne se réunissent jamais à moins de 800 ou 900. C'est une salle qui est très utilisée pour des congrès nationaux, régionaux, départementaux, pour la vie associative, des thés dansants l'après-midi.

Nous sommes très heureux de vous accueillir dans cette salle. Je ne veux pas m'immiscer dans vos nobles travaux, je vous souhaite simplement une très bonne réunion de travail. Je connais pas mal de visages de collègues.

Merci de ce que tu fais pour Rillieux au niveau du SIGERLy, mais je sais que tu le fais avec beaucoup d'équité pour toutes les villes. Tu es un président extrêmement équitable et qui a beaucoup redynamisé le SIGERLy qui en avait un peu besoin, grâce aussi à tes services.

(Applaudissements)

M. ABADIE.- Merci Renaud.

Nous sommes dans le débat d'orientation budgétaire et nous montrions que les communes nous confiaient de plus en plus de travaux alors que nous pensions qu'il y aurait un tassement.

M. GAUQUELIN.- Les collectivités locales font quand même les trois-quarts des investissements de France, on l'oublie souvent. Ce n'est pas Sathonay qui me démentira.

M. ABADIE.- Non !

➤ *Les études énergétiques*

Sur les diagnostics d'éclairage public en 2012, nous enregistrons une diminution des demandes puisque nous les avons à peu près réalisés pour l'ensemble des communes.

À noter les nouveaux modes de financement depuis 2012.

Ces études entrent dans le cadre des certificats d'économie d'énergie en fonction du coût de la prestation d'étude et non en fonction des économies préconisées.

En termes de prévisions 2013, il n'a pas été demandé de nouvelles études. Si des communes le souhaitent, elles doivent prendre contact avec le service auprès d'Agnès HENNET pour voir cela.

Le conseil énergie partagé est un dossier important. Nous enregistrons une progression de 2008 à 2012. Combien de communes ont signé pour le contrat énergie partagé ?

Mme HENNET.- Aujourd'hui, 45.

M. ABADIE.- Cela nous a interrogés. Je rappelle que le conseil énergie partagé n'est pas financé par les communes, c'est un choix que nous avons fait. Nous nous interrogeons aujourd'hui. Ceux qui ont assisté au débat sur la qualité de l'air à vérifier d'ici 2015 pour les écoles, les crèches, ensuite pour les collèges, les lycées et autres, ont vu toutes les problématiques que cela allait poser. Demain, si nous y sommes confrontés, il nous faudra dégager des possibilités humaines et financières pour le faire.

C'est le travail que fait Corinne DUBOS pour essayer de faire évoluer tout cela. Ce sont les AEG, les contrats d'exploitation, les études de faisabilité de réseau et les diagnostics de bâtiments. En France, presque 90 % des bâtiments sont anciens, il faudra faire des diagnostics thermiques parce que ce sera la grande priorité pour les communes dans les années à venir. Je rappelle que, logiquement, d'ici à 2015, tous vos bâtiments devront être aux nouvelles normes mais ce n'est pas évident puisque vous avez aussi l'accessibilité handicap à revoir aussi sur ces bâtiments et que les financements ne se multiplient pas, il faudra bien fixer des priorités.

Pour 2013, nous avons prévu 20 000 € en conseil énergie partagé, soit une baisse.

➤ *Le personnel*

↳ Évolutions

Dans l'ensemble de nos communes, pas seulement au syndicat, on demande à notre personnel d'en faire plus avec moins, et je le remercie de tous ses efforts.

En 2006, nous avons démarré très bas, à 19 agents. Nous sommes sur une fourchette de 50/51. C'est la prévision. Plus loin, nous verrons que plusieurs agents sont partis et d'autres devront les remplacer avec des statuts différents.

↳ Détail par catégorie de personnel

Vous pouvez constater que, pour 2012, le total des effectifs était de 46,74 ETP et que, pour les prévisions 2013, nous partons sur un effectif total de 44,51 ETP, soit un maintien.

Le nombre de titulaires était de 38 en 2010, il est passé à 42 en 2012. Nous aurons 1 départ non remplacé et 4 recrutements, pour un effectif de 42.

Nous avons (2012/2013) 5 départs dont 3 remplacements. Nous enregistrons une légère baisse. Pour les contractuels, la demande du syndicat est que les personnes passent les concours et soient titularisées.

Nous n'avons aucun stagiaire ou apprenti, nous en recruterons 2.

Enfin, nous avons eu 1 remplacement de maternité, 1 en 2011, 3 en 2012.

L'effectif total est de 51, soit 1 de plus puisqu'il y a 5 départs et 6 recrutements, sachant qu'au milieu il y a des stagiaires. Cela vous donne une indication de l'évolution sur ces postes.

M. FARAMIN (Dardilly).- Quand on rapproche l'évolution des masses salariales plus 5 %, l'évolution des effectifs, temps pleins d'un côté et effectifs nominaux de l'autre, on peut conclure qu'il y a une élévation des qualifications indépendamment du GVT. À l'occasion de chaque embauche, on remonte dans l'échelon. Est-ce bien ainsi qu'il faut le comprendre ?

M. ABADIE.- En effet, tout à l'heure je vous ai dit qu'il y avait des départs et le souhait du syndicat a été de valoriser son personnel. Depuis deux ou trois ans, nous avons un peu gelé le fonctionnement du système en attendant une meilleure vision du syndicat. Aujourd'hui, le ciel s'est

un peu éclairci puisqu'il n'y a plus de dissolution du syndicat et le souhait est de faire évoluer les carrières des agents.

Il se trouve que des agents qui étaient à des niveaux supérieurs partent, nous faisons évoluer à l'intérieur même de nos employés ces emplois, ils passeront à un poste au-dessus. Bien sûr, ensuite intervient la valorisation de carrière, légitime des agents, si cela est possible.

L'évolution de la masse salariale est très faible puisque les salaires augmentent très peu. Chaque année, notre personnel prend de l'ancienneté qui vient se greffer et gravit des échelons. Cela fait partie de ce que vous disiez de l'évolution. Ce n'est pas une évolution par rapport au nombre d'agents mais une évolution par la carrière.

M. TOURDES (Bron).- Avec le dispositif emploi d'avenir, ne pourrions-nous pas aller un peu plus loin que 2 stagiaires pour l'année 2013 puisque ce sont des emplois subventionnés à 75 % par l'État ?

C'est sûr qu'il ne suffit pas d'embaucher, il faut aussi s'occuper de ces stagiaires, leur dispenser une formation, mais je trouve qu'avec ce dispositif nous pourrions aller un peu plus loin.

M. ABADIE.- Il est vrai que nous ne nous sommes pas posé la question. Le problème au syndicat, c'est que nous essayons d'avoir des gens qualifiés. Le problème de l'encadrement ne se poserait pas puisqu'il suffit de les encadrer par une personne qui partira à la retraite. Or, nous sommes un syndicat jeune, peu partent à la retraite.

Par ailleurs, nous souhaitons avoir des emplois qualifiés. Aujourd'hui, nous demandons un effort important aux agents, puisque nous ne voulons pas augmenter la masse salariale, ils ne peuvent pas être sur le terrain et en même temps encadrer des stagiaires. Si c'est pour prendre des stagiaires dont on ne valorise pas le travail, ce n'est pas intéressant.

J'entends bien ce que tu as dit. Je crois qu'aujourd'hui cela n'entre pas dans le profil que nous attendons. C'est valable dans les communes où l'on peut en avoir dans les espaces verts ou dans d'autres secteurs.

M. TOURDES (Bron).- Cela veut dire que, parmi les stagiaires, il n'y a pas d'apprentis ?

M. ABADIE.- Ce sont des apprentis autres catégories.

M. CORON.- Les emplois d'avenir a priori sont des emplois non qualifiés, alors qu'au SIGERLy nous cherchons des gens qui ont des qualifications et à qui nous donnons du potentiel. Il n'y a pas de cohérence entre nos besoins et ces emplois d'avenir. Nous le regrettons mais c'est un constat.

Nous pouvons avoir des stagiaires et des apprentis qualifiés à qui nous apporterons des qualifications supplémentaires. Nos stagiaires apprentis sont de niveau Bac+2 et ceux des emplois d'avenir sont plutôt inférieurs au niveau Bac. Nous cherchons des gens qui connaissent les métiers de l'électricité ou de l'énergie, pas des gens qui se rapprocheraient plus de la main d'œuvre.

M. TOURDES (Bron).- D'accord.

M. ABADIE.- D'autres questions ? (Il n'y en a pas)

Je vous propose de continuer.

❖ **Les dépenses d'investissement – rétrospective 2006/2012 – perspectives 2013**

➤ *Travaux dissimulation des réseaux et éclairage public*

Vous retrouvez les deux chiffres, que ce soit en EP ou en dissimulation de réseau. Nous arrivons à 23 M€. Nous progressons, ce qui est bien.

En 2012, nous avons enregistré une petite baisse parce qu'il y a un report de 2012 à 2013, ce qui explique pourquoi 2013 sera un peu plus important. C'est le retard de 2012 plus l'augmentation de 2013.

Logiquement, nous devrions être au niveau 2011.

- 2011 : 21,690 M€
- 2012 : 19,700 M€
- 2013 : 23 M€

Si nous ajoutons 1 M€ à 2012, nous aurions une moyenne entre 21 M€ et 22 M€ de travaux communs entre la dissimulation des réseaux et l'éclairage public.

➤ *Réseaux de chaleur*

Je vous rappelle que 11 communes ont transféré cette compétence. Aujourd'hui, deux réseaux sont en exploitation, celui de La Tour de Salvagny et celui de Sathonay-Camp. L'inauguration de la chaufferie a eu lieu, le réseau a été livré à la partie gendarmerie. Actuellement, des travaux sont faits pour alimenter les bâtiments communaux de la ville (une partie a déjà été faite, une autre le sera), et alimenter la ZAC en construction puisque les premiers bâtiments seront livrés fin 2013, sachant que c'est un programme qui s'étalera jusqu'en 2020.

➤ *Installations photovoltaïques*

Nous sommes aujourd'hui à 11 installations pour 2012 et il est prévu une installation à Saint-Priest pour 2013.

Nous avons arrêté le développement des installations photovoltaïques parce que les coûts devenaient trop importants et que la faisabilité sur la période de garantie de 20 ans pour la vente d'électricité ne permettait pas de faire les réalisations. Nous avons décidé que si des communes souhaitaient quand même réaliser des installations photovoltaïques, elles prendraient en charge le différentiel qui permettait la réalisation, ce qui a été le cas pour Saint-Priest et pour Bron, bien sûr, nous étions prêts à réaliser ces installations.

Vous savez que nous pouvons le faire mais, aujourd'hui, c'est plutôt une volonté politique des maires de vouloir faire que nous d'inciter.

M. FARAMIN (Dardilly).- Je reviens sur les travaux de dissimulation des réseaux. Peut-on imaginer un tassement en 2014 lié aux fins de mandat ? Il n'y a pas d'historique. Peut-on penser que cela s'allégera ?

M. ABADIE.- Nous avons une perspective pour 2013, pas pour 2014. C'est valable pour l'ensemble des travaux, pas forcément ceux de dissimulation. Il y a toujours un pic en fin de mandat. En fait, je constate les deux : des maires demandent l'arrêt des travaux, ils ne veulent pas de chantier pendant les élections parce que tout le monde proteste, ils demandent de finir rapidement avant les élections pour montrer ce qu'ils ont réalisé, des travaux très visibles (gymnase, enfouissement des réseaux), et des maires qui attendent.

Bon an mal an, nous aurons à peu près le même volume. Il y aura forcément un petit tassement mais c'est plus lié au décalage des travaux qui sont liés bien sûr aux procédures électorales puisque je rappelle qu'il faudra réélire.

Les élections auront lieu en mars 2014, nous aurons voté les budgets, mais la réalisation demandera un certain temps, le temps que les nouvelles équipes se mettent en place, qu'elles décident ou non de poursuivre les réalisations avec le budget voté. Il y a toujours un phénomène au moins de six mois de décalage. Nous verrons ce phénomène mais pas dû à l'amplitude des travaux. C'est flagrant.

C'est d'autant plus flagrant quand il y a des élections avec un changement politique dans la ville. Bien entendu, pour les nouveaux qui arrivent, ce qu'ont fait les autres n'est pas bien, on estime que les travaux prévus ne sont pas les bons. À ce moment-là, ils bloquent tout et se rendent compte à la fin de l'année qu'ils n'ont rien fait. De ce fait, ils reprennent les travaux.

Je parle en connaissance de cause, je l'ai vécu pour la voirie dans certaines communes qui avaient connu de grands changements politiques. Le maire m'avait dit qu'il ne voulait pas faire ce que les autres avaient prévu. Je lui avais dit que le temps de lancer les procédures et les appels d'offres, rien ne serait fait dans l'année. Il avait décidé de faire ce qui était prévu. C'est le jeu politique.

❖ **Les recettes d'investissement – rétrospective et perspectives 2013**

➤ *La dette*

Ce sont nos emprunts qui, entre nos fonds propres et nos recettes, nous permettent de réaliser l'ensemble des travaux pour les communes. On vous a rappelé la répartition de la dette du SIGERLy pour le budget principal. Vous l'avez sur le tableau avec les différents taux moyens des emprunts.

Notre difficulté, c'est de trouver des financements à des taux bas. Jusqu'à l'année dernière où nous avons eu un taux jusqu'à 5,22 %, le taux moyen était toujours au-dessous de 5 %. C'est d'ailleurs sur ce taux de 5 % que sont basés tous nos prix et nos calculs de ratios.

Notre inquiétude, c'est d'obtenir des financements sur un montant important, de trouver les banques qui veulent bien prêter et à des taux raisonnables.

Pour l'année qui vient de s'écouler, la difficulté est que les banques ne veulent plus prêter les montants que nous demandons et nous sommes obligés de faire des prêts moins importants. De ce fait, les taux sont plus élevés.

J'ai entendu parler d'une banque qui doit se mettre en place mais, pour l'instant, nous attendons de voir. Nous l'avons vu déjà au niveau des particuliers, les taux ont énormément baissé, mais quand les gens n'ont plus d'argent et plus de garantie...

Nous sommes dans un système où les taux sont très bas mais on ne prête pas aux gens parce qu'ils n'apportent pas les garanties. Ce n'est pas le cas pour nous. Quand je rencontrais les banquiers, je leur disais que je ne comprenais pas puisqu'ils avaient une garantie, les communes finançaient. Leur problème, ce sont les fonds propres. Quand ils prêtent à une collectivité, il faut des fonds propres à côté. S'ils nous prêtent 8 M€, ils doivent avoir 8 M€. Ils sont prêts à nous prêter l'argent si, en contrepartie, nous mettons notre argent chez eux. Malheureusement, c'est notre trésorier qui a l'argent. J'avais proposé que l'ensemble du personnel du SIGERLy mette les comptes dans leur banque mais le personnel n'était pas d'accord.

(Rires)

Je pense que les choses s'arrangeront mais ce ne sera pas évident. Je rappelle que nous empruntons au fur et à mesure des besoins. C'est très précautionneux, cela évite d'emprunter trop en amont et que les intérêts ne courent pas.

Nous n'avons pas d'emprunts toxiques si cela peut vous rassurer. Nous avons deux prêts structurés sur la Société Générale que nous avons négociés, ils sont maintenant à taux constant, nous n'avons pas de souci de ce côté.

La dette en capital à fin d'année est de 72 M€.

Pour 2013, nous avons une prévision de 18 M€ à 20 M€. En fonction des besoins, nous calons les prospectives.

Pour le photovoltaïque, nous avons trois prêts, un à 18 ans et deux à 15 ans.

Pour La Tour de Salvagny, nous avons un prêt à 15 ans.

Pour Sathonay-Camp, nous avons un prêt à 15 ans et quatre à 20 ans.

Les taux moyens pour 2012 sont respectivement de 3,97 %, 4,44 % et 4,54 %.

➤ *Le FCTVA*

La prévision pour 2013 est de 1,7 M€. Elle est un peu plus forte qu'en 2012 mais c'est lié aux travaux puisque nous récupérons cette TVA.

➤ *Le remboursement de la TVA par le concessionnaire*

Le SIGERLy récupère la TVA de 19,6 % sur les travaux effectués sur les réseaux électriques.

Pour 2013, la récupération de la TVA par le concessionnaire est évaluée à 1,5 M€.

Nous nous maintenons en récupération de TVA avec ERDF.

❖ **Conclusion**

Nous sommes des acteurs locaux, nous agissons beaucoup sur la politique énergétique comme d'autres collectivités. Nous jouons un rôle important dans différents domaines : l'EP, le réseau de chaleur, l'éclairage public, le photovoltaïque, les aides que nous vous apportons sur les diagnostics énergétiques de vos bâtiments qui sont énergivores et qui seront le grand enjeu des années à venir.

Les objectifs pour l'année sont classiques :

- Travailler sur la gestion de notre argent
- Maîtriser les charges à caractère général, ce que nous faisons depuis de nombreuses années
- Maîtriser les dépenses de personnel tout en poursuivant sa formation

Pour le DOB, j'ai terminé. Il n'y a pas de vote, c'est simplement une présentation.

**ETAT ANNUEL DES TRAVAUX DE LA COMMISSION CONSULTATIVE
DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL) POUR L'ANNÉE 2012**

Rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, Président

Confère délibération page 23.

M. DEGUELDRE.- (*Lecture*)

Il n'y a pas de vote, c'est une information.

M. ABADIE.- Je reviens sur la CCSPL.

Je suis très heureux du fonctionnement de cette commission. Il n'est jamais évident de faire venir des associations de consommateurs ou autres dans ce type de réunion et j'ai trouvé qu'ils étaient très présents, de nombreuses associations, très intéressés par le travail présenté et notamment la dernière fois sur le détail des factures.

Nous avons expliqué la problématique de la précarité énergétique. Il y a eu un débat très intéressant et il faudra poursuivre dans ce sens, c'est tout l'intérêt de notre syndicat, surtout lorsque nos chers collègues concessionnaires et fournisseurs en charge des tarifs réglementés de vente sont là pour apporter des explications aux utilisateurs, le syndicat joue ce lien avec eux et je m'en félicite.

Au départ, les participants étaient un peu réticents, maintenant ils viennent avec des questions. Il y a un vrai débat et je remercie aussi l'ensemble des membres du bureau qui y participent, nous sommes très nombreux, presque une quarantaine chaque fois.

Merci à vous tous pour ce travail que nous menons dans le cadre de la CCSPL.

Délibérations :

**CONTRIBUTIONS A METTRE EN RECOUVREMENT EN 2013 POUR LES CHARGES DUES
PAR LES COMMUNES AU SIGERLy**

Rapporteur : Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ, vice-président

Confère délibération page 25.

M. ABADIE.- Comme chaque fois, ce sont les contributions qui correspondent au tableau que nous avons vu, l'ensemble des contributions 2013 pour les communes du SIGERLy.

Cette contribution peut être remplacée en tout ou partie par le produit des impôts recouverts directement au titre de la fiscalité locale sur les contribuables, sauf si les conseils municipaux décident de les inscrire dans leur budget. Soit c'est une fiscalisation soit vous les inscrivez sur votre budget en totalité ou partiellement.

Le Comité doit se prononcer sur ces contributions et vos communes auront le choix de payer sur leurs budgets ou de fiscaliser.

Le montant global pour l'année 2013 est de 15 696 264,72 €. Il est sur l'Extranet, vous pouvez le consulter pour voir le détail pour votre commune.

Nous rappelons que, pour le remboursement des annuités d'emprunts, la part SIGERLy n'est plus que de 535 798,48 €, la part du SYDER pour les travaux faits par lui de 1 119 968,64 €

Pour le transfert de la compétence éclairage public (part du fonctionnement) :

- Part fixe : 362 830 €
- Achat d'énergie : 2 042 725,80 €
- Maintenance : 1 088 490 €
- Contribution supplémentaire : 214 480,70 €

Pour le transfert de compétence éclairage public (part dissimulation), elle est de 3 039 667,91 €

Pour le transfert dissimulation coordonnée de réseaux, l'ensemble des communes qui vont transférer, elle est de 7 281 890,19 €

Pour le transfert de compétence production et distribution publique de chaleur, elle est de 10 413 €

Je demande aux différents membres du Comité de se prononcer sur les points suivants :

- Remplacer la contribution des communes de 15 696 264,72 € par le produit des impôts recouvrés directement au titre de la fiscalité locale sur les contribuables, sauf si les communes décident de l'inscrire à leur budget ;
- Demander aux services du Trésor Public une avance mensuelle de trésorerie entre les mois de mars et juin 2013 (pour éviter d'avoir des lignes de trésorerie), correspondant pour chaque mois au douzième des charges fiscalisées perçues en 2012, dans l'attente de la décision de chaque commune adhérente pour les charges 2013 ;
- D'informer chaque commune adhérente de la présente délibération et plus particulièrement de la date limite du 31 mars 2013 pour le vote de leur charge qu'elles ne souhaitent pas fiscaliser.

On vous l'envoie, si vous ne répondez pas, c'est la fiscalisation automatique. Pensez bien à délibérer dans vos communes dans le délai légal.

- D'inscrire au budget primitif 2013 le montant de ces contributions en recettes au compte 74748 « Participations des communes ».

M. FARAMIN (Dardilly).- Simplement, sur l'achat d'énergie, en prévision dans le DOB, nous sommes à 2,137 M€ et, en refacturation à travers les contributions, nous sommes à 2,042 M€. Pourquoi cette différence ?

M. ABADIE.- Entre le moment où nous faisons les calculs et le moment où nous faisons le DOB, il y a une différence. Nous avons ensuite les chiffres exacts, les données plus précisément. C'est la raison du petit différentiel.

M. FARAMIN (Dardilly).- Il passe en perte ?

M. ABADIE.- Non, il est repris.

M. CORON.- Les contributions sont calculées en décembre et le débat d'orientation budgétaire a lieu fin janvier, nous avons quelques évolutions tarifaires entre-temps, des éléments complémentaires qui expliquent l'écart. Ce ne sont pas des pertes puisque ce sont des prévisions budgétaires. Nous voterons le budget en mars.

M. ABADIE.- D'autres questions ? (Il n'y en a pas)

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

C-2013-02-06/06

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, Président

Confère délibération page 26.

M. ABADIE.- (*Lecture de la délibération*)

Dans les profils de poste que nous recevrons, nous ne savons pas si ce seront des adjoints techniques ou des agents de maîtrise. En fonction de la catégorie de celui qui sera sélectionné, nous prendrons sur le poste d'agent de maîtrise ou sur celui d'adjoint technique.

C'est pour cette raison que nous vous proposons de :

- Créer 2 postes dans le cadre d'emplois des rédacteurs
- Créer 2 postes dans le cadre d'emplois des agents de maîtrise
- Créer 2 postes dans le cadre d'emplois des adjoints techniques, sachant que 2 et 2 et 2, ce n'est que 2
- Autoriser à procéder éventuellement au recrutement d'agents non titulaires pour faire face temporairement aux vacances d'emplois s'ils ne peuvent pas être immédiatement pourvus par des fonctionnaires
- Adapter le tableau des effectifs afin de procéder aux créations d'emplois à temps complet.

Avez-vous des questions ? (Il n'y en a pas)

Je vous propose de le voter.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

M. ABADIE.- Avez-vous quelques questions diverses à aborder ?

Nous pouvons donc clore notre Assemblée générale.

Je vous remercie et vous souhaite une bonne soirée.

(La séance est levée à 19 h 55)

DÉLIBÉRATIONS

C-2013-02-06/01

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT EN VERTU DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE PAR DÉLIBÉRATION DU COMITÉ N° C_2008-04-09/05 DU 9 AVRIL 2008 MODIFIÉE

Dans le cadre de la mise en œuvre de la délégation de pouvoirs qui a été accordée au Président par délibération du 9 avril 2008 modifiée, conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales, celui-ci rend compte au Comité des décisions qu'il a été amené à prendre depuis la réunion du Comité du 6 février 2013 :

- ☞ **MAPA** : Marché n° 12.11 pour l'achat d'un logiciel d'enquêtes et d'analyse de données, le 18 décembre 2012, avec la société Le SPHINX Développement, pour un montant de 5 195 € HT (coûts fixes) et 442,50 € HT (coûts annuels). Durée : 1 an renouvelable 3 fois.
- ☞ **Avenant** : Signature d'un avenant n° 4 au marché n° 100/2006 « Etude, réalisation et exploitation d'une chaufferie et d'un réseau de chaleur à La Tour de Salvagny », adoptant un avenant n° 2 au contrat d'exploitation dudit marché et visant à la modification des articles 11.2 et 11.3 du contrat d'exploitation.
- ☞ **Arrêté 2012-12-11-F_012** : Modificatif de l'arrêté n°2012-12-04-F_011 Emprunt de 800 000€ auprès du Crédit Foncier - destiné à financer les investissements du Budget annexe de Sathonay-Camp 2012. Durée : 20 ans.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, Président

Le Comité syndical

- **PREND ACTE** de ces décisions prises en vertu de la délégation accordée au Président par délibération n° C_2008-04-09/05 du 9 avril 2008 modifiée.

Date de réception en Préfecture : 12/02/2013

Date d'affichage : 12/02/2013



**COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE BUREAU
DU 22 JANVIER 2013 EN VERTU DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE PAR DÉLIBÉRATION DU
COMITÉ N° C_2008-06-25/07 DU 25 JUIN 2008**

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales, il est rendu compte au Comité des décisions prises par le Bureau lors de la séance du 22 janvier 2013, en application de la délibération n° C_2008-06-25/07 du 25 juin 2008 :

N° Délibération	Objet
B-2013-01-22/01	Convention d'organisation de travaux demandés et financés par des organismes autres qu'une commune adhérente : SIGERLY/OPAC du Rhône - aménagements de voirie rues Abbé Pierre et Boileau à SAINT-PRIEST.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, Président

Le Comité syndical

- PREND ACTE du compte-rendu des décisions du Bureau du 22 janvier 2013 citées ci-dessus et prises en vertu de la délégation accordée par la délibération n° C_2008-06-25/07 du 25 juin 2008.

Date de réception en Préfecture : 12/02/2013

Date d'affichage : 12/02/2013



DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2013

Le débat d'orientation budgétaire (DOB), est obligatoire pour les établissements de coopération intercommunale (EPCI) qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L.5211-36 du CGCT). L'objectif étant de débattre sur les orientations générales qui présideront à l'élaboration du prochain budget primitif. Bien que la tenue d'un tel débat soit prévue par la loi, ce dernier n'est pas suivi d'un vote.

C'est l'occasion pour les délégués d'examiner l'évolution du budget syndical, en recettes et dépenses, en investissement et en fonctionnement et de débattre de la politique du syndicat et de sa stratégie financière.

Bien évidemment, le budget 2013 s'inscrira dans le cadre des orientations définies par nos statuts, tout en maîtrisant nos dépenses de fonctionnement et privilégiant un autofinancement le plus conséquent possible et un effort d'investissement soutenu pour essayer de donner satisfaction à l'ensemble des communes adhérentes.

Lecture du rapport du 6 février 2013 par lequel le Président expose les orientations générales du budget pour l'exercice 2013.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, Président

Le Comité syndical

- PREND ACTE du Débat d'orientation budgétaire 2013.

Date de réception en Préfecture : 12/02/2013

Date d'affichage : 12/02/2013



C-2013-02-06/04

ETAT ANNUEL DES TRAVAUX DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL) POUR L'ANNÉE 2012

Par délibération C-2007-09-26/04, le SIGERLy a mis en place une Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) conformément aux dispositions de l'article L. 1413-1 du Code général des collectivités territoriales.

La commission examine chaque année sur le rapport de son président :

- Le rapport, mentionné à l'article L. 1411-3, établi par le délégataire de service public ;
- Un bilan d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière ;
- Le rapport mentionné à l'article L. 1414-14 établi par le cocontractant d'un contrat de partenariat.

Elle est consultée pour avis par l'assemblée délibérante ou par l'organe délibérant sur :

- Tout projet de délégation de service public, avant que l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant se prononce dans les conditions prévues par l'article L. 1411-4 ;
- Tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, avant la décision portant création de la régie ;
- Tout projet de partenariat avant que l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant ne se prononce dans les conditions prévues à l'article L. 1414-2.

L'article L. 1413-1 du Code général des collectivités territoriales précise que « *le président de la commission consultative des services publics locaux présente à son assemblée délibérante ou à son organe délibérant, avant le 1^{er} juillet de chaque année, un état des travaux réalisés par cette Commission au cours de l'année précédente* ».

La Commission consultative des services publics locaux du SIGERLy s'est réunie à trois reprises les 9 mars, 25 mai et 25 septembre 2012 (cf. relevés de décisions en annexe). Les membres de la Commission ont examiné successivement les points suivants :

CCSPL du 9 mars 2012 :

- Présentation du compte-rendu d'activité de la concession pour l'année 2010 en présence des représentants de GrDF et de GDF-Suez
- Présentation du rapport de contrôle de la concession gaz au titre de l'année 2010 par le SIGERLy
- Présentation du compte-rendu d'activité de la concession pour l'année 2010 en présence des représentants d'ERDF et d'EDF
- Présentation du rapport de contrôle de la concession d'électricité au titre de l'année 2010 par le SIGERLy
- Système d'information particulier pour les malades à haut risque vital en cas de coupures sur le réseau d'électricité

- Nouveau service « prévenance travaux » (Information des usagers concernant les coupures pour travaux sur le réseau)
- Questions diverses : Vote de vœux relatifs à la généralisation des compteurs Linky (7 décembre 2011)

CCSPL du 25 mai 2012 :

- La précarité énergétique : présentations et interventions des représentants du conseil général du Rhône et des fournisseurs d'EDF et de GDF SUEZ

CCSPL du 25 septembre 2012 :

- Modification du règlement intérieur de la CCSPL
- Le médiateur national de l'énergie (MNE) : présentations des actions par un représentant du MNE
- Factures d'électricité et de gaz aux tarifs réglementés : zoom et analyse détaillée proposés par le SIGERLy

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : Monsieur Roger DEGUELDRE, Vice-président

Le Comité syndical

- PREND ACTE du rapport relatif aux travaux réalisés par la CCSPL pour l'année 2012.

Date de réception en Préfecture : 12/02/2013

Date d'affichage : 12/02/2013



CONTRIBUTIONS A METTRE EN RECOUVREMENT EN 2013 POUR LES CHARGES DUES PAR LES COMMUNES AU SIGERLy

Il est rappelé que le Comité doit se prononcer sur l'ensemble des contributions dues par les communes du SIGERLy telles qu'elles sont recensées dans l'annexe jointe.

La contribution des communes associées, prévue par l'article L.5212-19 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), peut être remplacée, en tout ou partie, par le produit des impôts recouverts directement au titre de la fiscalité locale sur les contribuables, sauf décision des conseils municipaux d'inscrire les contributions correspondantes au budget communal.

La répartition définitive des charges incombant à chacune des communes membres correspond donc à :

un montant total à recouvrer en 2013 de 15 696 264,72 €

Cette année les charges sont réparties de la manière suivante :

A. Remboursement des annuités d'emprunts :	
→ part SIGERLy :	535 798,48 €
→ part SYDER :	1 119 968,64 €
B. Transfert de compétence Eclairage Public (part fonctionnement) :	
→ part fixe :	362 830,00 €
→ achat d'énergie :	2 042 725,80 €
→ maintenance :	1 088 490,00 €
→ contribution supplémentaire :	214 480,70 €
C. Transfert de compétence Eclairage Public (part travaux) :	
→	3 039 667,91 €
D. Transfert de compétence Dissimulation coordonnée de réseaux :	
→	7 281 890,19 €
E. Transfert de compétence Production et Distribution Publique de chaleur :	
→	10 413,00 €

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, Président

Le Comité syndical

A l'unanimité des membres présents ou représentés

- DECIDE de remplacer la contribution des communes de 15 696 264,72 € par le produit des impôts recouverts directement au titre de la fiscalité locale sur les contribuables conformément à l'article L.5212-19 du CGCT, sauf décision des conseils municipaux d'inscrire les contributions correspondantes au budget communal, dont la charge définitive est fixée dans le tableau annexé ;
- DECIDE de demander aux services du Trésor Public une avance mensuelle de trésorerie entre les mois de mars et juin 2013, correspondant pour chaque mois, au douzième des charges fiscalisées perçues en 2012, dans l'attente de la décision de chaque commune adhérente pour les charges 2013 ;
- DECIDE d'informer chaque commune adhérente de la présente délibération et plus particulièrement de la date limite du 31 mars 2013 pour le vote de leur charge qu'elles ne souhaitent pas fiscaliser ;
- DECIDE d'inscrire au budget primitif 2013 le montant de ces contributions en recettes au compte 74748 « participations des communes ».

Date de réception en Préfecture : 12/02/2013

Date d'affichage : 12/02/2013



MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Depuis la fin de l'année 2012 et le début 2013, le SIGERLy a enregistré plusieurs départs d'agents affectés dans différents services. Ces départs sont l'occasion pour le syndicat de procéder à une réorganisation. Ces restructurations nécessitent, dans certains cas, de recruter sur des grades différents de ceux occupés par les agents partis.

C'est pourquoi, dans la perspective des recrutements à venir et afin de répondre aux besoins des services concernés, il convient de faire évoluer le tableau des effectifs et procéder à des créations de postes comme indiqué ci-après.

- Service Concessions

Dans ce service on a enregistré 2 départs de catégorie A dont 1 affecté à ce service à 70 %.

Il est proposé de procéder à deux créations de postes dans le cadre d'emplois des rédacteurs (B).

- Service Dissimulation des réseaux et Eclairage Public

Dans ce service on a enregistré 3 départs : 1 catégorie A, 1 catégorie B, 1 catégorie C.

Il convient de recruter 3 catégories C, en conséquence il serait nécessaire de créer 2 postes dans cette catégorie.

Cependant, il est proposé de procéder à ces créations de postes de C dans les cadres d'emplois d'Agent de maîtrise et d'Adjoint technique (missions similaires) pour permettre une optimisation des recrutements.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, Président

Le Comité syndical

A l'unanimité des membres présents ou représentés

- DECIDE de créer :
 - deux postes dans le cadre d'emplois des rédacteurs ;
 - deux postes dans le cadre d'emplois des Agents de maîtrise
 - deux postes dans le cadre d'emplois des Adjoints techniques
- AUTORISE le Président à procéder éventuellement au recrutement d'agents non titulaires pour faire face temporairement aux vacances d'emplois s'ils ne peuvent pas être immédiatement pourvus par des fonctionnaires, en application de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984.
- ADAPTERA le tableau des effectifs afin de procéder aux créations d'emplois à temps complet.

Les crédits correspondants seront inscrits au chapitre 012 du budget 2013.

Date de réception en Préfecture : 12/02/2013

Date d'affichage : 12/02/2013